



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 17 MARS 2023**

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Date de convocation :</u>
- en exercice : 14	09/03/2023
- présents : 09	
- votants : 13	<u>Date d'affichage :</u>
- absents : 04	20/03/2023
- exclus : 01	

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Martial VAUTHERIN, Romain PRETET, Julia ROBERT, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Absences excusées : Mélitine BONDENET procuration à Gérard JOUILLEROT ; Claude INVERNIZZI procuration à Martial VAUTHERIN ; Véronique DELAGRANGE, procuration à Gilles PETIT ; Florence SUZANNE procuration à Magali SCHNEIDER, Jérôme GUENOT,

Martial VAUTHERIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° : 08/2023

OBJET : Vente partie communale attenante 20 Grande rue - Parcelle E 113

En préambule à décision, M le Maire rappelle la décision prise favorablement par le maire le 05 mars 1971,

Sur sollicitation de M Piquet Raymond, la commune a cédé une bande de terrain afin d'améliorer les commodités sur son habitation.

Cette zone cédée n'a fait l'objet d'aucun acte et fait aujourd'hui partie intégrante de la parcelle E 376 propriété de la commune.

Dans le cadre d'une vente par la famille Piquet de la propriété cadastrée E 113, il convient de régulariser le rattachement à cette propriété.

La division de la parcelle a été réalisée par le Cabinet Coquard afin de déterminer la contenance à céder à la famille Piquet.

La surface retenue est de 13 m².

Le coût de la prestation d'arpentage suivant un devis de 1 186,80 € sera pris en charge pour moitié par les 2 parties.

Le coût d'achat proposé est de 6 € du m² correspondant au prix terrain d'aisance en vigueur sur la commune.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide la vente de la zone de 13 m² au prix de 6€ soit 78€ à la famille Piquet.
- Accepte le partage par moitié de la facturation du cabinet Coquard.
- Autorise le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

13 Pour

0 Contre

0 Abstention

Délibération n° : 09/2023

OBJET : Demande de subventions

M. le Maire propose les subventions de diverses associations :

- ▶ L'Association Française des Scléroses en Plaques 100 €
- ▶ La Banque Alimentaire 100 €
- ▶ L'Association du Club du nouveau Millénaire 350 €
- ▶ L'Association L'Union Musicale de Sancey 250 €

13 Pour

0 Contre

0 Abstention



Informations et questions diverses

- Orientation budgétaire 2023 et travaux :
 - Présentation des possibilités de réévaluation du taux de la taxe foncière bâti en 2023.
 - Lancement étude rénovation clocher église Anteuil ; diagnostic énergétique et réalisation pour rénovation bâtiment ancienne mairie Glainans ; diagnostic énergétique chauffage salle de la Communication.
 - Remplacement Unité centrale de sécurité et vaisselle salle de la Communication.
 - Rénovation Monuments aux Morts Anteuil.
 - Présentation dossier SYDED de l'enfouissement des réseaux secs rue de Fagnole, Fontenelle et Ecole.
 - Remplacement des éclairages sodium par Led au lotissement en la Covre, rue de Fougerot et cimetière.
- Discussion sur les orientations du conseil municipal pour le transfert des excédents assainissement à la CC2VV qui a la compétence eau et assainissement.

DCM n°08/2023	Vente partie communale attenante 20 Grande rue - Parcelle E 113
DCM n°09/2023	Demande subventions

Noms	Signatures
JOUILLEROT Gérard (Président)	
Martial VAUTHERIN (Secrétaire)	

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS

**PROCES VERBAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2023**

De la commune d'ANTEUIL

<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13 - absents : 01	<u>Date de convocation :</u> 03/04/2023 <u>Date d'affichage :</u> 11/04/2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à vingt heures. Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Méline BONDENET, Jérôme GUENOT, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Absents excusés : Véronique DELAGRANGE.

Marcel SALLES a été désigné secrétaire de séance.